

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



LES ACHARDS

COMMUNE DES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 09 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : **33**
Nombre de conseillers présents : **25**
Nombre de conseillers représentés : **2**
Nombre de conseillers ayant participé au vote : **27**

L'an deux mille vingt six, le neuf mars deux mille vingt six à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 03/03/2026, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Evelyne BAUD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Patricia BLANCHARD, Jean-Pierre CITEAU, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Ingrid BERNARD, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELLIER, Martial CAILLAUD, Isabelle LE BRUSQUET, Pauline CAILLONNEAU.

Absents donnant pouvoir : Nathalie KARCHER a donné pouvoir à Didier RETAILLEAU, Hélène LEMESLE a donné pouvoir à Patricia BLANCHARD

Absents excusés : 1

Absents : 7

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D09032026_21 : Dénomination d'une impasse dans la zone d'activité (dernière tranche) - Impasse des Artisans

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-30, modifié par la loi dite « 3DS » du 21 février 2022,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de procéder à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation,

Monsieur le Maire que dans le cadre du développement de la zone d'activités située sur le territoire de la commune, une nouvelle voie va être créée et qu'il convient d'ores et déjà de procéder à sa dénomination.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance de la localisation de cette nouvelle voie cadastrée ZA 169 desservant les parcelles ZA 168, 170, 171 et 172 et propose comme nouvelle dénomination : « impasse des Artisans ».



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE DECIDER** de dénommer la voie désignée dans le plan ci-dessus : « Impasse des artisans »
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST,

Le Maire,

Michel VALLA

Fait et délibéré à Les Achards,
Les jours, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 11/03/2026
Au registre